

Communiqué de presse - 24 septembre 2021

Forêt publique, forêt privée : un partenariat renforcé au bénéfice de la forêt

Antoine d'Amécourt, président du conseil d'administration du Centre national de la propriété forestière (CNPF), et Bertrand Munch, directeur général de l'Office national des forêts (ONF), ont signé une convention renforçant leur collaboration au bénéfice de la forêt française le 24 septembre 2021 en forêt d'Orléans (Loiret).



Mesure d'un boisement comparatif d'essences de 1993 CNPF et ONF
©Olivier Martineau ©CNPF

La forêt cristallise aujourd'hui de nombreuses attentes : sociétales, économiques et environnementales. Elle est également soumise à de nouveaux défis climatiques.

Cette convention formalise un partenariat existant depuis longtemps entre les deux établissements publics en charge de la mise en œuvre de la politique forestière de l'Etat. Elle vise à amplifier leur synergie au service de l'innovation pour accompagner l'adaptation des forêts à ces nouvelles conditions. Une communication commune renforcée sera mise en place pour répondre aux nombreuses attentes sociétales dans ce domaine.

Pour répondre à ces enjeux, les deux établissements ayant des rôles et missions spécifiques (développement de la gestion des forêts privées pour le CNPF, gestion des forêts publiques pour l'ONF), renforcent leurs travaux autour de 4 axes :

- recherche et développement en particulier sur l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- techniques de gestion préservant les sols ;
- nouvelles technologies destinées à l'acquisition et au partage de données forestières ;
- communication commune destinée aux professionnels et au grand public.

Le CNPF en bref

Le Centre national de la propriété forestière est l'établissement public au service du développement de la gestion forestière durable des forêts privées françaises. Ses agents sont des forestiers qui accompagnent et conseillent gratuitement les 3,5 millions de propriétaires privés pour mettre en valeur et préserver 12,5 millions d'hectares de forêts (soit les 75 % des forêts métropolitaines).

L'ONF en bref

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques dont 4,6 millions d'hectares en métropole. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Contacts presse :

ONF : Christiane BAROCHE – christiane.baroche@onf.fr - 06 07 78 09 84

CNPF : Marie-Claude MUNSCHI - marie-claude.munsch@cnpf.fr - 07 64 35 11 14